

des Princes &c. Mai 1757. 345

tre, que les ordres soient expédiés au Commandant de Maëstrecht, & autres, s'il en est besoin, pour que la libre navigation de la Meuse ne soit point interceptée, & j'espère que L. H. P. voudront bien me faire notifier au plutôt leur Résolution à cet égard. A La Haye, le 1<sup>er</sup>. Avril 1757. Signé, LE COMTE D'AFFRY.

Les Etats Généraux pressés de la sorte, prirent donc le 6. Avril la Résolution suivante.

OUI le Rapport de Mrs. de Heekeren de Brantzenbourg & autres Députés de L. H. P. pour les affaires Militaires, ayant ensuite de leur Résolution-Commissoriale du 1<sup>er</sup>. de ce mois, conjointement avec quelques Députés du Conseil d'Etat, examiné un Pro-Memoria qui a été premièrement lu, & ensuite remis par écrit, dans une Conférence, à Mrs. les Députés, par Mr. le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de France, servant de réponse à la Résolution de L. H. P. du 22. du mois dernier, touchant le passage des munitions pour l'Armée Françoisse par Maëstrecht; plus amplement mentionnés dans les Notules du 1<sup>er</sup>. de ce mois, & ayant pris là-dessus les considérations & l'avis de Son Altesse Royale: Surquoi ayant été délibéré, comme aussi par voye de résomption, sur le Mémoire présenté à L. H. P. par Mr. le Comte d'Affry, le 17. du mois passé, concernant le même sujet, il a été trouvé bon & arrêté, qu'on fera savoir audit Comte, en réponse ultérieure.

Que quoi-que d'un côté, L. H. P. ayant vu, avec peine, par son susdit Mémoire, que leur réponse à son premier Mémoire n'a pas produit l'effet d'engager S. M. Très-Chrétienne à faire régler